



DÉCLARATION DE SINISTRE ASSURANCE SKI

A faire parvenir dans les 15 jours suivant l'accident à l'adresse suivante :

**GBC MONTAGNE - Service « Assurance Ski »
298 avenue Maréchal Leclerc
73700 Bourg-Saint-Maurice France**

Nom, prénom : Date de naissance :

Nom, prénom responsable légal (si la déclaration concerne un mineur) :

Adresse :

Code postal : Localité :

Pays :

Tél :

Adresse mail :

Date de l'événement : Heure :

Station :

Nature du sinistre : ☐ accident de ski, snowboard, sport de neige ou ski de randonnée ☐ autre

Précisez :

Avez-vous été secouru(e) par le service des pistes ? ☐ oui ☐ non

Par quel moyen : ☐ traineau / barquette / scooter ☐ hélicoptère

Avez-vous été transporté(e) en ambulance ou taxi vers un centre médical ?

☐ oui ☐ non

Si oui, à quelle date ? :

Et pour quel trajet ? ☐ lieu de l'accident au cabinet médical ☐ lieu de l'accident à l'hôpital
☐ cabinet médical à l'hôpital ☐ cabinet médical au domicile de vacances
☐ hôpital au domicile de vacances

Nom de votre organisme de santé de base (sécurité sociale) :

Avez-vous une complémentaire médicale (contrat complétant les remboursements de votre organisme de base)

? ☐ oui ☐ non

Si oui, nom de celle-ci :

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT **AVEC LA DECLARATION DE SINISTRE**

- forfait saison (original en cas d'incapacité de skier **pour le reste de la saison**) ou forfait séjour
- justificatif de vente du forfait avec les dates de validité et le prix
- certificat médical initial du médecin précisant la nature de la blessure et la durée d'incapacité de skier
- copie de votre carte d'adhérent APLP avec mention de l'assurance
- carte + facture de « cours de ski » avec dates de validité et prix si nécessaire

Fait à : Le :/...../.....

Signature :

GBC MONTAGNE : SAS au capital de 2.800.000 €. RCS Chambéry 832 805 444 - N° TVA FR51832805444.

N° Orias : 17007353 www.orias.fr. Sous le contrôle de l'ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 Place de Budapest – CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes au Code des Assurances. Nous percevons des commissions, et/ou des frais de gestion et/ou des honoraires.

Service réclamation : reclamations@gbc-mountain.com. Médiation (seulement si échec de la réclamation) : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org. Notre cabinet de courtage exerce ses activités selon les dispositions prévues à l'article L521-1-II-b du Code des Assurances.